Nations Unies A/HRC/45/42

Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarante-cinquième session
14 septembre-2 octobre 2020
Points 2 et 8 de l'ordre du jour
Rapport annuel de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 39/17 du Conseil des droits de l'homme, par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa quarante-cinquième session, un rapport sur la mise en œuvre de ladite résolution, comportant des exemples de pratiques de référence parmi les institutions nationales des droits de l'homme.

Le rapport couvre la période allant d'août 2019 à juillet 2020. Il contient des renseignements sur les activités entreprises par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour établir des institutions nationales des droits de l'homme et les renforcer, sur l'appui apporté aux institutions nationales des droits de l'homme par le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, sur la coopération entre ces institutions et le système international des droits de l'homme et sur le soutien apporté par le Haut-Commissariat à l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme ainsi qu'aux réseaux régionaux concernés.

* Les annexes au présent rapport sont distribuées telles qu'elles ont été reçues, dans la langue de l'original seulement.

GE.20-09494 (F) 070820 070820
2009494

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 39/17 du Conseil des droits de l'homme, par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa quarante-cinquième session, un rapport sur la mise en œuvre de ladite résolution, comportant des exemples de pratiques de référence parmi les institutions nationales des droits de l'homme. Le rapport couvre la période allant d'août 2019 à juillet 2020.

2. Dans sa résolution 39/17, le Conseil a rappelé la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, qui réaffirment le rôle important et constructif que jouent les institutions nationales des droits de l'homme, en particulier du fait de leur fonction consultative auprès des autorités compétentes, et leur rôle dans la prévention et la réparation des violations et des atteintes aux droits de l'homme et l'assistance aux personnes qui en sont victimes, dans la diffusion d'informations sur les droits de l'homme et dans l'éducation aux droits de l'homme.

3. Dans la même résolution, le Conseil a reconnu l'importance de la voix indépendante que font entendre les institutions nationales des droits de l'homme dans le cadre de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme, y compris, selon leurs mandats respectifs, les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, visant la réalisation des droits de l'homme pour tous.

4. Le Conseil, toujours dans la même résolution, s'est félicité du rôle important que joue l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, en coopération étroite avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour ce qui est d'évaluer la conformité aux Principes de Paris et d'aider les États et les institutions nationales qui le demandent à renforcer les institutions nationales des droits de l'homme conformément à ces principes.

II. Soutien apporté par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme aux institutions nationales des droits de l'homme

A. Services consultatifs

5. L'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme, reprenant le mandat confié par la Commission des droits de l'homme au Centre pour les droits de l'homme, ont chargé le HCDH d'aider à la mise en place et au renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme[1].

6. De concert avec ses représentants sur le terrain et d'autres organismes des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le HCDH aide les gouvernements à établir des institutions nationales des droits de l'homme ou à consolider celles-ci et contribue à renforcer les capacités de ces institutions. Pour ce faire, il collabore étroitement avec des organisations intergouvernementales régionales, la société civile, des établissements universitaires et d'autres parties prenantes.

7. Le HCDH fournit aux institutions nationales des droits de l'homme une assistance technique et juridique portant notamment sur les cadres constitutionnels et législatifs relatifs à la création, à la nature, aux fonctions, aux pouvoirs et aux responsabilités de ces institutions. En outre, il réalise ou appuie des analyses comparatives, des projets de coopération technique, des évaluations des besoins et des missions d'évaluation en vue d'établir des institutions nationales des droits de l'homme ou de renforcer leur capacité de s'acquitter efficacement de leur mandat.

[1] Voir la résolution 1992/54 de la Commission des droits de l'homme, la résolution 70/163 de l'Assemblée générale et la résolution 33/15 du Conseil des droits de l'homme.

8. Au cours de la période considérée, le HCDH a fourni des conseils ou une assistance en vue de la mise en place ou du renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme dans les pays suivants : Afrique du Sud, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Colombie, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Iraq, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Mozambique, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Qatar, République démocratique du Congo, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Serbie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du) et État de Palestine. Il a également prodigué des conseils à cet effet au Kosovo[2]. Dans certains cas, cette assistance a été apportée en collaboration avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires.

1. Afrique

9. Pendant la période considérée, les bureaux régionaux du HCDH pour l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest, les bureaux de pays du HCDH au Tchad, en Guinée, au Libéria, en Mauritanie, au Mozambique et en Ouganda, les conseillers pour les droits de l'homme auprès des équipes de pays des Nations Unies au Kenya, à Madagascar, au Malawi, au Niger, au Nigéria, au Rwanda, en Sierra Leone et au Zimbabwe, ainsi que les composantes droits de l'homme des missions de paix de l'ONU en Guinée-Bissau, au Mali, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan (Darfour) et au Soudan du Sud ont fourni des conseils et une assistance concernant l'établissement ou le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme. Les activités qui ont été menées sont décrites ci-après.

10. Le HCDH a fourni au Botswana, au Gabon, à la Gambie, à la Guinée-Bissau et au Lesotho et au Tchad, des conseils juridiques relatifs à l'établissement d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris.

11. Le HCDH a organisé à l'intention du personnel de la Commission nationale des droits de l'homme de la République démocratique du Congo des sessions de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière de droit international des droits de l'homme, de mécanismes de protection, de suivi et d'audit social. En septembre 2019, le HCDH a apporté son soutien technique et financier aux journées portes ouvertes de la Commission pour permettre à cette dernière de gagner en visibilité.

12. En septembre 2019, le HCDH a animé pour le personnel de la Commission nationale des droits de l'homme du Mozambique un atelier portant sur les entreprises et les droits de l'homme. En décembre 2019, le HCDH a organisé à l'adresse de ce même personnel sept sessions de formation et de suivi relatives aux indicateurs et mécanismes des droits de l'homme, aux entreprises et aux droits de l'homme, et à la surveillance de la situation des droits de l'homme en période électorale. En février 2020, le HCDH, le PNUD et le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme ont procédé à une évaluation des capacités de la Commission. En juin 2020, le HCDH a offert à la Commission une assistance technique pour lui permettre d'accroître ses capacités en tant que mécanisme national de prévention établi en vertu du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

13. En septembre 2019, le HCDH a organisé une formation initiale destinée aux commissaires nouvellement nommés de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Burundi. En novembre et décembre 2019, le HCDH a apporté à la Commission son soutien dans l'organisation de sessions de formation et d'un atelier sur la protection des droits de l'homme dans le contexte des élections.

[2] Les mentions du Kosovo doivent être entendues au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

14. En septembre 2019, le HCDH a organisé à l'intention du personnel de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés du Cameroun un atelier sur les techniques de suivi et de signalement en matière de droits économiques, sociaux et culturels. En octobre 2019, le HCDH et l'Organisation internationale de la Francophonie ont aidé la Commission à mettre la dernière main à son plan d'action sur les entreprises et les droits de l'homme s'agissant des activités de l'industrie extractive. Le HCDH a également fourni à la Commission des conseils et une assistance technique sur le suivi du respect des droits de l'homme dans les activités économiques, notamment en ce qui concerne l'exploitation illégale des ressources naturelles.

15. Au cours de la période considérée, le HCDH a organisé à l'intention du personnel de la Commission nationale guinéenne des droits de l'homme cinq ateliers de formation sur la présentation de rapports aux organes conventionnels et au titre de l'Examen périodique universel, ainsi que sur les droits des personnes handicapées. En mai 2020, le HCDH a organisé trois sessions de sensibilisation à l'adoption d'une approche de la prévention de la maladie à coronavirus (COVID-19) et de la lutte contre cette maladie qui soit fondée sur les droits de l'homme. À cet effet, il a formé huit commissaires à la surveillance et au signalement des violations en lien avec des mesures gouvernementales prises pour combattre la pandémie.

16. En octobre 2019, le HCDH a apporté son aide financière et technique à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Libéria pour rédiger et présenter un rapport des parties prenantes dans le cadre du processus d'Examen périodique universel. Le HCDH a également assisté techniquement la Commission dans la rédaction de sa contribution au Plan d'action national pour les droits de l'homme 2019-2024. En mars 2020, le HCDH a apporté à la Commission son appui technique dans le cadre de la signature avec l'organisme national de statistique d'un mémorandum d'accord visant à concevoir une approche respectueuse des droits de l'homme de l'exploitation des données.

17. En décembre 2019, le HCDH a organisé pour la Commission nationale des droits de l'homme de Djibouti et les organisations de la société civile un atelier sur la promotion et la protection des droits de l'homme au travers d'échanges avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme. Les participants ont discuté de leur rôle dans ces échanges, de la préconisation de la mise en œuvre des recommandations, et du partage des expériences et leçons tirées des actions de promotion des droits de l'homme à Djibouti.

18. En décembre 2019, à Abuja, le HCDH a dispensé une aide technique à la Commission nationale des droits de l'homme du Nigéria dans l'organisation du Sommet international et de la remise des prix des droits de l'homme 2019, dont le thème était l'adoption dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le secteur public.

19. En décembre 2019, le HCDH, en collaboration avec la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance de la Tanzanie, a organisé à l'intention de la jeunesse un dialogue sur son rôle dans la réalisation des droits de l'homme et des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 16. Ce dialogue visait également à jeter les assises d'une future collaboration entre la Commission et les jeunes.

20. En novembre 2019, le HCDH a fourni à la Commission sud-africaine des droits de l'homme un soutien technique concernant la structure et le cadre juridique d'un mécanisme national de prévention prévu par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En février 2020, le HCDH a apporté à la Commission une aide technique lors de la mise en place du mécanisme national de suivi au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En avril 2020, le HCDH a fait part de ses observations sur le projet d'orientation et de stratégie internes de la Commission en matière de surveillance du respect des droits de l'homme pendant la pandémie de COVID-19. Le HCDH a également continué de coopérer avec la Commission dans le domaine de l'éducation aux droits constitutionnels et aux droits de l'homme.

21. En décembre 2019, le HCDH a organisé des ateliers sur les entreprises et les droits de l'homme pour le personnel de la Commission nationale des droits de l'homme du Rwanda. Il a également apporté à la Commission son soutien technique pour la rédaction et la présentation de son rapport parallèle sur la mise en œuvre des recommandations adressées au Rwanda lors du deuxième cycle de l'Examen périodique universel.

22. En janvier 2020, le HCDH et la Commission éthiopienne des droits de l'homme ont organisé une consultation nationale des parties prenantes en vue de réformer la Commission. Cette consultation a donné lieu à des conclusions finales mettant l'accent sur l'indépendance de la Commission et la nécessité de renforcer ses capacités.

23. Entre septembre 2019 et mars 2020, le HCDH et la Commission ougandaise des droits de l'homme ont poursuivi leurs missions d'observation et de sensibilisation conjointes, notamment axées sur les opérations de désarmement forcé menées par les Forces ougandaises de défense populaires, les conditions de détention et les conflits fonciers, ainsi que sur l'exploitation de mines d'or à Lopedo, dans le district de Kaabong. En septembre 2019, le HCDH a aidé la Commission à tenir une table ronde avec les institutions judiciaires à Lira, dans la région Nord, afin de définir des stratégies dans les domaines de la sécurité et de la justice et de déterminer leur rôle dans la prévention et la gestion du nombre croissant de cas de vindicte populaire dans cette région. Le HCDH a également aidé la Commission à accroître sa capacité à signaler et traiter les cas de violation des droits de l'homme en organisant dans la région de Karamoja des réunions de groupes de protection mettant notamment à contribution les principales autorités régionales et de district, ainsi que d'autres acteurs concernés. En septembre et octobre 2019, le HCDH et la Commission ont organisé à l'adresse des représentants des autorités locales et nationales des sessions de formation sur une approche des données fondée sur les droits de l'homme.

24. Entre août 2019 et mars 2020, le HCDH, en collaboration avec la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, a organisé pour le personnel de la Commission, les défenseurs des droits de l'homme, les étudiants et les forces de sécurité 13 activités pédagogiques et de renforcement des capacités ayant trait aux droits de l'homme. En octobre 2019, le HCDH a organisé à l'intention du personnel de la Commission une formation sur la surveillance, l'inspection, le recensement et le signalement en matière de conditions de détention. En décembre 2019, le HCDH et la Commission ont mené une série d'activités pour célébrer la Journée des droits de l'homme. Le HCDH a par ailleurs aidé la Commission à se constituer une base de données et à signer un mémorandum d'accord avec les principales organisations de la société civile afin de faciliter la promotion et la coordination des activités liées aux droits de l'homme, y compris la protection des défenseurs des droits de l'homme.

25. En mars 2020, le HCDH a rencontré le président de la Commission des droits de l'homme du Malawi dans le but de planifier une action nationale coordonnée sur le plan des droits de l'homme pour faire face à la pandémie de COVID-19. En avril 2020, le HCDH et la Commission ont fait front en commun dans une affaire de traite où 11 enfants de la République démocratique du Congo avaient été emmenés au Malawi et détenus par des gardes frontière. Le HCDH a fait en sorte que des représentants de la Commission puissent rendre visite à ces enfants.

26. En mai 2020, le HCDH a apporté un soutien technique et financier à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Burkina Faso pour surveiller l'observance des droits de l'homme dans le contexte des élections.

2. Amériques et Caraïbes

27. Au cours de la période considérée, les bureaux régionaux du HCDH pour l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale, les bureaux de pays du HCDH en Colombie, au Guatemala et au Mexique, les conseillers pour les droits de l'homme auprès des équipes de pays des Nations Unies en Argentine, à la Barbade, en Bolivie (État plurinational de), au Brésil, en Équateur, en Jamaïque, au Paraguay, en République dominicaine et en Uruguay, ainsi que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti − et enfin, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti − ont fourni conseils et assistance en vue du

renforcement des institutions nationales des droits de l'homme. Les activités décrites ci-après ont été menées.

28. Le HCDH et le Bureau du Procureur chargé droits de l'homme du Guatemala ont élaboré une stratégie commune qui visait à renforcer les compétences de ce dernier, consistant notamment en des missions de surveillance conjointes pour recenser les plus graves violations des droits de l'homme. En août 2019, le HCDH a réalisé une enquête sur l'accès au travail des personnes handicapées afin d'inventorier les bonnes et mauvaises pratiques en vigueur au sein du Bureau du Médiateur. Entre septembre et novembre 2019, le HCDH a apporté au Médiateur son concours technique pour mettre en place une unité spécialement chargée des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, élaborer des protocoles institutionnels sur les expulsions et rédiger et soumettre des rapports de suivi sur l'exécution de décisions judiciaires concernant le droit à l'alimentation. En novembre 2019, le HCDH a formé le personnel des antennes locales du Médiateur sur les droits de l'homme des migrants. Il a également continué d'appuyer l'action du Médiateur au sein des mécanismes et processus des Nations Unies.

29. En novembre et décembre 2019, le HCDH et le Bureau du Médiateur en Colombie ont mené des activités de surveillance conjointes pour prévenir et consigner les débordements de violence et les violations des droits de l'homme lors des manifestations de masse. Le HCDH a également assisté techniquement le Médiateur dans la collecte et l'analyse des données, ainsi que dans la rédaction de rapports d'alerte rapide sur de graves violations des droits de l'homme.

30. En septembre et octobre 2019, le HCDH, en collaboration avec le PNUD, les composantes droits de l'homme de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, a aidé le Bureau du Médiateur en Haïti dans l'élaboration et le suivi de sa stratégie pour 2019-2024. Le HCDH a de surcroît continué de fournir un soutien et des conseils techniques à cette institution afin de mettre en place un mécanisme de plainte et une base de données fiable. En décembre 2019, le HCDH a assisté l'institution dans l'organisation d'un concours national de dissertation sur le thème des droits de l'homme destiné aux jeunes et aux journalistes et visant à dynamiser la stratégie de sensibilisation de l'institution.

31. Entre août et novembre 2019, le HCDH et la Commission nationale mexicaine des droits de l'homme ont conjointement organisé et dirigé un séminaire sur l'égalité réelle et les droits fondamentaux des femmes autochtones afin de renforcer les capacités et connaissances des fonctionnaires en matière de droits des femmes et de questions de genre.

32. En mars 2020, le HCDH s'est dit en faveur d'un examen par la Commission nationale des droits de l'homme du Honduras de son processus de surveillance interne, y compris d'une analyse des données, afin de renforcer la capacité de l'institution à faire face aux violations des droits de l'homme dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

33. En mai 2020, le HCDH a facilité l'ouverture d'un dialogue entre le Bureau du Médiateur de l'État plurinational de Bolivie, de même que la mise en place d'une tribune ouverte aux organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, dont la création avait été encouragée par le HCDH.

34. En juin 2020, le HCDH a apporté son concours technique au Bureau du Procureur chargé des droits de l'homme d'El Salvador pour rédiger un mémoire d'*amicus curiae* concernant une requête en *habeas corpus* sur l'urgence d'adopter, dans le contexte de la surpopulation carcérale, des mesures de lutte contre les répercussions de la COVID-19 sur les femmes considérées comme des délinquantes et privées de liberté pour avoir reçu des soins obstétricaux d'urgence.

35. En juin 2020, le HCDH a organisé pour le Bureau du Médiateur de la République bolivarienne du Venezuela six webinaires portant sur les Principes de Paris, la promotion et la protection des droits de l'homme, la procédure d'accréditation des institutions nationales des droits de l'homme et la coopération avec les acteurs nationaux (dont le pouvoir judiciaire et la société civile) et le système international des droits de l'homme.

3. Asie et Pacifique

36. Au cours de la période considérée, les bureaux régionaux du HCDH pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, les bureaux de pays du HCDH au Cambodge et à Séoul pour la République populaire démocratique de Corée, les conseillers pour les droits de l'homme auprès des équipes de pays des Nations Unies au Bangladesh, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines, au Sri Lanka et au Timor-Leste, et la composante droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, ont fourni aide et conseils pour la création ou le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme. Les activités décrites ci-après ont été menées.

37. Le HCDH a fourni des conseils techniques au Bureau du Médiateur de Tuvalu dans le but de renforcer ses capacités.

38. En septembre et octobre 2019, en coopération avec le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme et l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne de la Communauté du Pacifique, le HCDH a mené deux missions d'évaluation en vue de la création d'une institution nationale des droits de l'homme à Kiribati.

39. En octobre 2019, lors de sa visite officielle en Malaisie, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a rencontré des représentants de la Commission malaisienne des droits de l'homme dans l'objectif de renforcer la coopération, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Le HCDH a continué d'encourager la collaboration de la Commission avec les mécanismes et processus des Nations Unies.

40. En novembre 2019, le HCDH a organisé à Bangkok un séminaire de deux semaines à l'intention des défenseurs des droits de l'homme, dans le cadre duquel le personnel de la Commission nationale thaïlandaise des droits de l'homme a été formé à la surveillance du respect des droits humains, ainsi qu'à l'établissement de rapports, à la documentation et à la sensibilisation en ce domaine, et enfin à la participation aux mécanismes internationaux des droits de l'homme.

41. En novembre 2019, à Séoul, le HCDH et la Commission nationale coréenne des droits de l'homme ont coorganisé le Symposium international sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, en vue de promouvoir la paix et les droits de l'homme dans le pays grâce à la réalisation des objectifs de développement durable.

42. En décembre 2019, le HCDH a contribué financièrement à la participation de la Commission des droits de l'homme des Philippines à la vingt-cinquième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue ce mois-là à Madrid. À cette occasion, la Commission a présenté les conclusions et recommandations préliminaires de son enquête sur les incidences des changements climatiques sur les droits de l'homme aux Philippines et la contribution de 47 « entreprises à forte empreinte carbone » à ces bouleversements.

43. En collaboration avec le PNUD et l'Union européenne, le HCDH a prêté son concours technique à la Commission nationale pakistanaise des droits de l'homme afin de faciliter la collaboration avec le gouvernement et les mécanismes et processus des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

44. En mars 2020, le HCDH a procédé à une évaluation des capacités de la Commission fidjienne des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination, en collaboration avec le PNUD et le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme.

4. Europe et Asie centrale

45. Pendant la période considérée, les bureaux régionaux du HCDH pour l'Europe et l'Asie centrale, la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, les conseillers pour les droits de l'homme pour le Caucase du Sud, au Bélarus, en Macédoine du Nord et en Serbie, le spécialiste des droits de l'homme collaborant avec l'équipe de pays des Nations Unies en République de Moldova, le projet conjoint du HCDH et de la Fédération de Russie et la composante droits de l'homme de la Mission d'administration intérimaire

des Nations Unies au Kosovo ont continué de fournir conseils et assistance pour mettre en place ou renforcer des institutions des droits de l'homme. Les activités connexes comprennent notamment celles décrites ci-après.

46. En septembre et octobre 2019, le HCDH a procédé à une évaluation des besoins du Commissaire aux droits de l'homme du Tadjikistan, qui a abouti à la mise sur pied d'un programme de coopération technique. En octobre 2019, le HCDH et le PNUD ont aidé le Médiateur à constituer une base de données relatives au traitement des plaintes.

47. En septembre 2019, le HCDH a organisé à l'intention du bureau du Commissaire aux droits de l'homme de l'Ouzbékistan et d'autres parties prenantes des sessions de formation sur les mécanismes nationaux de prévention établis en vertu du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

48. En octobre 2019, le HCDH a organisé deux sessions de formation à l'intention du personnel du Commissaire aux droits de l'homme du Kazakhstan et d'autres organismes publics sur la mise en œuvre des observations des organes conventionnels de l'ONU, les communications individuelles et l'intégration d'une approche sexospécifique et fondée sur les droits de l'homme dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

49. En décembre 2019, le HCDH a fourni au Défenseur des citoyens de la République de Serbie (Médiateur) un modèle méthodologique pour l'aider à créer un mécanisme national de suivi dans le cadre de la Convention sur les droits des personnes handicapées. En juin 2020, le HCDH et le Médiateur ont entamé des discussions sur la mise en œuvre de ladite méthodologie.

50. Le HCDH a continué de renforcer les capacités du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien, en lui fournissant des conseils techniques sur la détention arbitraire et le transfert de détenus vers des territoires sous contrôle gouvernemental, le droit de réunion pacifique, les questions de genre et les droits des minorités et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que sur les activités de sensibilisation des communautés. En novembre 2019, le HCDH a aidé le Commissaire à planifier des activités de sensibilisation et à appliquer des méthodologies visant à prévenir et combattre les discours de haine.

51. Entre août 2019 et janvier 2020, le HCDH a continué de renforcer la capacité du Bureau du Médiateur au Kosovo en le conseillant sur certaines questions, notamment relatives aux troubles civils et à la liberté d'expression. En octobre 2019, le HCDH a organisé pour le personnel du Bureau un atelier de formation sur le système international des droits de l'homme. Il a en outre facilité l'ouverture d'un dialogue entre le Médiateur et l'Institut national de statistique du Kosovo et organisé à Genève, en novembre 2019, un atelier de formation dans le cadre duquel des représentants de ces entités se sont concertés sur la manière d'appliquer les principes et pratiques d'une approche des données et des indicateurs fondée sur les droits de l'homme. Ces activités ont abouti à l'élaboration, par les deux entités, d'un mémorandum d'accord signé le 17 janvier 2020.

52. Au cours de la période considérée, le HCDH a poursuivi sa coopération en matière d'éducation aux droits de l'homme avec le Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie. En octobre 2019, le HCDH a organisé un atelier pour plus de 30 représentants des bureaux régionaux du Commissaire sur les corrélations entre les indicateurs des droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toujours en octobre 2019, le HCDH, le Commissaire et le Consortium des universités russes ont coorganisé une série de conférences annuelles données par le Commissaire sur les mécanismes nationaux de protection et la situation des droits de l'homme dans le pays. En décembre 2019, le HCDH et le Commissaire ont organisé pour célébrer la Journée des droits de l'homme un événement spécial comportant notamment un débat entre étudiants et jeunes militants des droits de l'homme sur un large éventail de questions relatives aux droits humains.

53. En septembre 2019, en coopération avec le PNUD et le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme, le HCDH a procédé à une évaluation des capacités de l'Institution turque des droits de l'homme et de l'égalité. En février 2020, le

HCDH a prodigué des conseils sur un projet de modification de la loi d'habilitation de l'institution.

54. Le HCDH a continué de renforcer les capacités du Médiateur du Kirghizstan, en le faisant bénéficier de ses compétences et d'une formation sur les questions relatives aux droits de l'homme et leur suivi. En avril 2020, le HCDH a fourni à l'institution des équipements de protection individuels afin de protéger les membres de son personnel contre la COVID-19 dans leur travail quotidien.

5. Moyen-Orient et Afrique du Nord

55. Le Bureau régional du HCDH pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, les Bureaux du HCDH en Tunisie et au Yémen, ainsi que dans l'État de Palestine, le conseiller pour les droits de l'homme auprès de l'équipe de pays des Nations Unies en Jordanie, et les composantes droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ont continué de fournir des conseils et une assistance pour établir ou renforcer des institutions nationales des droits de l'homme. Les activités décrites ci-après ont été menées.

56. Entre août et décembre 2019, le HCDH a organisé à l'intention du Haut Comité des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Tunisie une série d'ateliers et de formations sur le renforcement des capacités. Ces formations avaient notamment trait à la planification stratégique de la gouvernance en matière de droits de l'homme et à une approche fondée sur ces mêmes droits, qui visaient à promouvoir la collaboration entre le Haut Comité et d'autres organismes publics indépendants. Le HCDH a également continué de soutenir l'engagement du Comité dans les mécanismes et processus des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.

57. En novembre 2019, le HCDH, en collaboration avec le PNUD, a organisé pour la Commission nationale libanaise des droits de l'homme un séminaire sur le renforcement de sa capacité en tant que mécanisme national de prévention établi en vertu du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En janvier 2020, le HCDH et le PNUD ont facilité la mise en place d'un processus de consultation entre la Commission et les organisations de la société civile. En mai 2020, le HCDH a conseillé la Commission afin qu'elle s'assure que la loi définissant son mandat prévoyait son indépendance budgétaire et financière.

58. En octobre 2019, à Rabat, en partenariat avec le Conseil national des droits de l'homme du Maroc et le ministère public, le HCDH a organisé un atelier sur la législation visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes. Toujours en octobre 2019, le HCDH et le Conseil ont organisé à Casablanca un atelier sur les garanties juridiques ayant pour but d'assurer la sécurité et la protection des défenseuses des droits de l'homme.

59. En octobre 2019, à Mascate, le HCDH et la Commission omanaise des droits de l'homme ont organisé conjointement un atelier de formation sur les liens entre objectifs de développement durable et droits humains. Cette activité a permis d'échanger connaissances et pratiques de référence sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

60. Le HCDH et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme en Iraq ont organisé une série d'événements et de tables rondes pour encourager le respect de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique ainsi que des droits des femmes, des minorités et des défenseurs des droits de l'homme. Le HCDH a également continué d'apporter un soutien technique à la Commission pour resserrer sa collaboration avec les mécanismes et processus des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

61. En décembre 2019, le HCDH a prodigué aux Émirats arabes unis des conseils juridiques concernant l'établissement d'institutions nationales des droits de l'homme qui se conforment aux Principes de Paris.

62. En mars 2020, au moment de l'apparition de la COVID-19, le HCDH, la Commission indépendante des droits de l'homme et le Ministère de l'intérieur de Palestine ont rédigé une note définissant des obligations et des recommandations spécifiques quant à la détention et au traitement des détenus, y compris des mesures de prévention et d'intervention visant à garantir l'exercice des droits fondamentaux de ces derniers dans le contexte d'un état d'urgence sanitaire.

B. Soutien apporté aux initiatives régionales et sous-régionales des institutions nationales des droits de l'homme

1. Afrique

63. En septembre 2019, le HCDH a organisé à Sandton, en Afrique du Sud, la consultation sous-régionale pour l'Afrique australe sur le projet sur la responsabilité et les voies de recours, avec la participation des institutions nationales des droits de l'homme, de la société civile et des détenteurs de droits. Cette consultation a permis de discuter du rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la facilitation de l'accès à des recours pour les victimes de violations des droits de l'homme liées une activité commerciale. Les institutions des droits de l'homme du Mozambique, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe ont mis en commun leurs expériences et meilleures pratiques.

64. En novembre 2019, le HCDH a apporté son concours technique et financier au Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme dans l'organisation de sa douzième conférence bisannuelle, qui s'est tenue au Caire. Les participants ont débattu du rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

2. Amériques et Caraïbes

65. Pendant la période considérée, le HCDH a contribué techniquement et financièrement à la mise en place au Panama du secrétariat permanent du Réseau des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans les Amériques.

66. En octobre 2019, à San José, le HCDH, le Ministère des affaires étrangères du Costa Rica et le Centre for International Environmental Law ont organisé conjointement un atelier dans le cadre duquel des représentants des institutions nationales des droits de l'homme du Chili, de la Colombie et du Guatemala ont discuté des mesures concrètes à prendre pour intégrer les droits de l'homme dans l'action climatique.

3. Asie et Pacifique

67. En août 2019, le HCDH a accueilli une conférence régionale sur les droits de l'homme et le changement climatique à Nadi, dans les Îles Fidji, au cours de laquelle les institutions nationales des droits de l'homme ont partagé leurs connaissances et meilleures pratiques en matière de changements climatiques et de migrations.

68. En octobre 2019, à Bangkok, le HCDH a organisé, en collaboration avec le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme, un atelier destiné à encourager les institutions nationales des droits de l'homme d'Asie du Sud et du Sud-Est à s'engager dans l'action humanitaire. Onze institutions nationales des droits de l'homme ont participé à cet atelier.

69. En octobre 2019, à Bangkok, le HCDH a secondé la Commission des droits de l'homme des Philippines dans son enquête sur le changement climatique en organisant un dialogue régional sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la lutte contre les changements climatiques en tant que problème transfrontalier relevant des droits de l'homme. Dix institutions nationales des droits de l'homme ont pris part à ce dialogue afin de dégager une vision commune des incidences de ces changements sur les droits de l'homme et de recenser les bonnes pratiques et les domaines de coopération.

4. Europe et Asie centrale

70. En octobre 2019, à Bruxelles, le HCDH a organisé une conférence régionale sur la protection de l'espace civique au sein de l'Union européenne. Le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme et les institutions nationales des droits de l'homme de Belgique, de Croatie et de Pologne ont partagé leurs expériences et leurs pratiques de référence en matière de mobilisation des soutiens et de lutte contre les représailles, l'intimidation, les discours de haine et la diffamation.

71. En octobre 2019, conformément à la résolution 34/17 du Conseil des droits de l'homme, le HCDH a organisé à Genève un atelier sur le rôle des arrangements régionaux dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et dans la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Les institutions nationales des droits de l'homme ont discuté de l'efficacité des mesures prises au niveau national pour combattre le racisme et ont échangé sur les bonnes pratiques adoptées et les difficultés rencontrées en ce domaine.

72. En novembre 2019, le HCDH a participé à la conférence annuelle du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme à Bruxelles. Le HCDH a insisté sur l'indivisibilité des droits de l'homme et leur intégration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que sur l'aide apportée aux gouvernements par les institutions nationales des droits de l'homme dans l'adoption de lois et politiques conformes au droit international des droits de l'homme.

73. En décembre 2019, le HCDH a pris part au Congrès national des droits de l'homme qui s'est tenu à Varsovie. Il a souligné le rôle joué par les institutions nationales des droits de l'homme dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du système international des droits de l'homme.

5. Moyen-Orient et Afrique du Nord

74. En février 2020, à Doha, le HCDH a organisé, avec le Comité national des droits de l'homme du Qatar, l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, le Parlement européen et la Fédération internationale des journalistes, une conférence internationale intitulée « Les médiaux sociaux : défis et moyens de promouvoir les libertés et protéger les activistes ». La conférence a rassemblé plus de 250 organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des défenseurs des droits de l'homme, des professionnels des médias, des représentants d'entreprises du secteur des technologies de l'information, des mécanismes internationaux et des institutions nationales des droits de l'homme. Les participants ont discuté des perspectives créées par les médias sociaux en matière de protection et de promotion des droits humains, tout en attirant l'attention sur des formes d'ingérence récurrentes dans l'utilisation des médias sociaux.

C. Contributions aux initiatives internationales à l'appui des institutions nationales des droits de l'homme

1. Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme

75. L'article 6 des statuts de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme prévoit que les assemblées générales et les réunions du Bureau de l'Alliance ainsi que les réunions du Sous-Comité d'accréditation et les conférences internationales de l'Alliance se tiennent sous l'égide du HCDH et avec sa coopération. Ainsi, au cours de la période considérée, le HCDH a fourni à l'Alliance globale un appui financier et technique, ainsi que des services de secrétariat, pour les sessions tenues par son Sous-Comité d'accréditation (voir par. 76 ci-dessous) et la réunion de son Bureau, convoquée en novembre 2019.

2. Sous-Comité d'accréditation

76. Le HCDH a continué de fournir au Sous-Comité d'accréditation un appui fonctionnel, y compris sous la forme de conseils techniques et de services de secrétariat. Au cours de la période considérée, le Sous-Comité s'est réuni en une occasion,

en octobre 2019, pour procéder à l'examen de 13 institutions. En raison de l'apparition de la COVID-19, il a décidé de reporter jusqu'à nouvel ordre la session prévue pour mars 2020[3].

3. Programme de bourses en faveur du personnel des institutions nationales des droits de l'homme dotées du statut « A »

77. Depuis 2008, le HCDH administre un programme de bourses destiné au personnel des institutions nationales des droits de l'homme dotées du statut « A », qui vise à permettre aux bénéficiaires de se familiariser avec le système international des droits de l'homme et les travaux du HCDH. Ce programme contribue donc à renforcer la capacité de ces institutions et de leur personnel à remplir leur mandat conformément aux normes et standards internationaux. Les boursiers participants et leurs institutions en ont dit le plus grand bien. Pendant la période considérée, des membres du personnel des institutions nationales des droits de l'homme d'Égypte, de Géorgie, du Libéria, du Mexique, des Philippines et du Zimbabwe, ainsi que de l'État de Palestine, ont pris part au programme.

III. Pratiques de référence parmi les institutions nationales des droits de l'homme pendant la pandémie

78. En avril 2020, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a envoyé à toutes les institutions une lettre et un aide-mémoire portant sur leur rôle dans la lutte menée contre la pandémie de COVID-19 et le relèvement qui suivra. Le Haut-Commissariat a ensuite recueilli et analysé les informations fournies par 57 institutions nationales des droits de l'homme concernant les actions et initiatives qu'elles ont lancées dans le cadre de la pandémie.

79. Les actions entreprises par les institutions nationales des droits de l'homme ont essentiellement consisté à :

a) Conseiller les gouvernements en publiant des déclarations et des recommandations sur la manière de réagir à la pandémie tout en protégeant les droits de l'homme ;

b) Formuler à l'intention des gouvernements des directives sur la nécessité d'appliquer des mesures spécifiques et ciblées pour protéger les groupes les plus vulnérables ;

c) Contrôler la mise en œuvre des mesures d'urgence et le respect des droits de l'homme, en général et dans les lieux de détention ;

d) Surveiller les établissements de santé pour s'assurer qu'ils fournissent des soins adéquats ;

e) Partager avec les titulaires de droits des informations relatives à leurs droits et à la protection des droits de l'homme pendant la pandémie ;

f) Assurer un accès virtuel à leurs services pendant le confinement, y compris par l'intermédiaire de plateformes de réseaux sociaux sur lesquelles les institutions pouvaient informer le public et recevoir des informations en retour.

80. La plupart des institutions nationales des droits de l'homme ont consacré une page à la COVID-19 sur leur site Web, et certaines ont collaboré avec des commissions parlementaires et des organismes publics pour élaborer des lois et des politiques réglementant le confinement. L'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme a conçu une plateforme en ligne sur laquelle les institutions nationales des droits de l'homme peuvent partager des informations et bonnes pratiques relatives à la lutte contre la pandémie[4].

[3] Pour plus d'informations, voir A/HRC/45/43.

[4] On trouvera de plus amples informations à l'adresse : https://ganhri.org/learning-platforms/.

IV. Appui apporté aux institutions nationales des droits de l'homme par le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies

81. En juin 2020, le partenariat tripartite entre le HCDH, le PNUD et l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme[5] a convoqué une réunion annuelle virtuelle au cours de laquelle ces dernières ont discuté de leur rôle d'accélérateurs des objectifs de développement durable et recensé les bonnes pratiques et les domaines de coopération.

82. Le HCDH et le PNUD ont aidé la Commission de l'Union africaine et le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme en organisant à l'intention de ces dernières à Addis-Abeba, en septembre 2019, un forum de concertation consacré à leur contribution à l'élaboration de réponses durables aux déplacements forcés en Afrique. Ce forum, qui a réuni une centaine de participants venus de toute l'Afrique, avait pour but de renforcer le rôle joué par ces institutions dans la prévention des déplacements forcés et de définir des collaborations et actions stratégiques pour mieux contribuer à la mise en place de solutions durables. Toujours en septembre 2019, le PNUD et le HCDH ont organisé des activités de renforcement des capacités pour les membres et le personnel de la Commission nationale des droits de l'homme de la Gambie.

83. La région Asie-Pacifique a bénéficié des mesures suivantes :

a) En août 2019, le PNUD a aidé la Commission nationale des droits de l'homme du Myanmar à organiser un atelier pour aider le gouvernement à se préparer au troisième cycle de l'Examen périodique universel ;

b) Le PNUD a aidé l'institution nationale népalaise des droits de l'homme à rédiger sa contribution au rapport des parties prenantes présenté dans le cadre de l'Examen périodique universel ;

c) Le PNUD a aidé la Commission des droits de l'homme du Sri Lanka à mener une étude approfondie sur le système pénitentiaire national ;

d) Le PNUD a aidé la Commission nationale des droits de l'homme du Bangladesh à mettre en place ses bureaux régionaux ainsi qu'un système intégré de gestion des bureaux ;

e) Le PNUD a contribué à l'élaboration et à l'approbation du Règlement intérieur de la Commission nationale des droits de l'homme du Pakistan ;

f) En juin 2020, le PNUD a organisé un forum en ligne sur les entreprises responsables et les droits de l'homme, qui a rassemblé six institutions nationales des droits de l'homme de divers pays d'Asie pour discuter de leur rôle dans la facilitation de l'accès à des voies de recours en cas de violations des droits de l'homme liées à une activité commerciale.

84. En octobre 2019, sous l'égide du Gouvernement panaméen, le PNUD, le HCDH et le Bureau de la coordination des activités de développement ont procédé en Amérique latine et dans les Caraïbes à la première consultation régionale organisée en Amérique latine sur l'Examen périodique universel et les objectifs de développement durable. Les institutions nationales des droits de l'homme et d'autres acteurs des droits de l'homme de la région ont confronté leurs expériences et discuté des moyens de renforcer leur participation à l'Examen périodique universel de même qu'à la mise en œuvre et au suivi des objectifs de développement durable.

[5] En 2011, le HCDH, le PNUD et l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme ont conclu un partenariat stratégique tripartite pour soutenir les institutions nationales des droits de l'homme aux niveaux mondial, régional et national. En février 2017, les dirigeants des trois partenaires ont signé une lettre d'intention officialisant leur engagement à renforcer leur coopération.

85. En Europe et en Asie centrale, le PNUD et le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme ont aidé les institutions nationales des droits de l'homme d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Serbie et d'Ukraine, ainsi que l'institution des droits de l'homme du Kosovo, à définir leur rôle dans la prévention des conflits.

86. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le PNUD a apporté son concours à la création du premier bureau de la Commission nationale des droits de l'homme du Soudan à Kassala et de son antenne régionale dans le Darfour du Nord. En collaboration avec le Conseil national des droits de l'homme du Maroc, le PNUD a organisé un voyage d'étude au Maroc pour la Commission soudanaise.

V. Coopération entre les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et les institutions nationales des droits de l'homme

A. Conseil des droits de l'homme

87. En coordination avec l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, le HCDH a continué d'encourager l'engagement des institutions nationales des droits de l'homme auprès du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes.

88. Au cours des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du Conseil des droits de l'homme, et conformément au Règlement intérieur du Conseil, qui permet aux institutions nationales des droits de l'homme conformes aux Principes de Paris de participer à ses sessions, 34 institutions nationales des droits de l'homme et l'Alliance globale ont fait 51 déclarations (9 par écrit, 19 en personne et 23 par vidéo), produit des documents, participé à des débats généraux, organisé des manifestations parallèles et eu des échanges avec des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales (voir annexe I). Lors de la quarante-quatrième session du Conseil des droits de l'homme, huit institutions, ainsi que l'Alliance globale et le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme, ont fait 14 déclarations (3 par écrit, 1 en personne et 10 par vidéo) (voir annexe I).

1. Examen périodique universel

89. Conformément à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme et à la résolution 65/281 de l'Assemblée générale, le rapport des parties prenantes soumis dans le cadre de l'Examen périodique universel doit contenir, selon qu'il conviendra, une section distincte consacrée aux contributions de l'institution des droits de l'homme de l'État examiné dont l'accréditation s'est faite en pleine conformité avec les Principes de Paris. En outre, les institutions dotées du statut « A » seront habilitées à prendre la parole immédiatement après l'État examiné, pendant l'adoption du document final par le Conseil en séance plénière.

90. En novembre 2019, au cours de la trente-quatrième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, cinq institutions nationales des droits de l'homme dotées du statut « A » ont soumis des contributions écrites. Lors de la trente-cinquième session du Groupe de travail, en janvier 2020, trois institutions nationales des droits de l'homme dotées du statut « A » ont présenté des contributions (voir annexe II).

91. Compte tenu du rôle que peuvent jouer les institutions nationales des droits de l'homme dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel, le HCDH a continué d'encourager leur participation à ce processus.

2. Procédures spéciales

92. Conformément à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme et à la résolution 65/281 de l'Assemblée générale, les institutions nationales des droits de l'homme dotées du statut « A » sont également habilitées à prendre la parole immédiatement après ledit pays pendant le dialogue, après la présentation du rapport sur la

mission effectuée dans ce pays par un titulaire de mandat au titre des procédures spéciales. En outre, ces institutions peuvent désigner des candidats aux fonctions de titulaires de mandat au titre des procédures spéciales.

93. Lors des missions effectuées par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, il est de coutume que les institutions nationales des droits de l'homme partagent des analyses et informations émanant de sources indépendantes et portant notamment sur la situation des personnes et groupes concernés, facilitent les contacts et organisent des réunions avec la société civile. Dans certains cas, elles accueillent la conférence de presse du ou des titulaires de mandat à la fin de la visite. Lors de l'élaboration des rapports, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales sollicitent fréquemment l'avis des institutions nationales des droits de l'homme, ce qui permet d'habitude d'obtenir un taux de réponse élevé.

94. Les rapports thématiques et par pays des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales rappellent régulièrement le rôle clef que jouent les institutions nationales des droits de l'homme dans la protection et la promotion desdits droits[6].

3. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme

95. En octobre 2019, quatre institutions nationales des droits de l'homme ont participé, par des communications écrites et des interventions orales, à la cinquième session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme.

B. Organes conventionnels de de l'ONU

96. Le HCDH a continué d'appuyer la collaboration des institutions nationales des droits de l'homme avec les organes conventionnels de l'ONU. Le HCDH, qui assure le secrétariat des organes conventionnels, et le représentant de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme à Genève se sont tenus en contact avec les institutions nationales des droits de l'homme des États examinés afin de les encourager à fournir des renseignements par écrit ou par oral et à assister aux sessions des organes conventionnels. En outre, la Section des institutions nationales et des mécanismes régionaux du HCDH a transmis les recommandations et observations finales pertinentes des organes conventionnels à ces institutions.

97. Pendant la période considérée, les organes conventionnels ont procédé à l'examen de 89 États parties dotés d'une institution nationale des droits de l'homme. Cinquante-huit institutions ont communiqué des renseignements et six ont organisé des réunions d'information à l'intention des organes conventionnels (voir annexe III).

98. Par rapport à la période précédente, le taux d'informations communiquées par les institutions nationales des droits de l'homme aux organes conventionnels a augmenté de 5,5 % et le nombre de réunions d'information a diminué de 31,6 % en raison de la pandémie de COVID-19.

99. Les organes conventionnels ont continué de fournir aux institutions nationales des droits de l'homme des notes d'information, des conseils et des outils visant à faciliter leur collaboration concrète et ont invité des représentants de ces institutions à leurs réunions.

100. Au cours de la période considérée, le Comité contre la torture a rencontré les représentants de 13 institutions nationales des droits de l'homme, qui ont soumis des rapports de fond ou lui ont communiqué des informations. En outre, le HCDH a organisé

[6] Voir, par exemple, le rapport présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session par le Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sur les impacts des sociétés miliaires et de sécurité privées sur les droits de la personne selon une approche de genre (A/74/244). Ledit rapport contient une recommandation à l'intention de plusieurs parties prenantes, notamment les institutions nationales des droits de l'homme.

plusieurs sessions de formation au cours desquelles le processus de présentation et de suivi de rapports aux organes conventionnels a été expliqué aux représentants de neuf institutions nationales des droits de l'homme.

C. Autres mécanismes et processus des Nations Unies

101. Pendant la période considérée, les institutions nationales des droits de l'homme ont pris part aux activités du Réseau des Nations Unies sur les migrations et notamment à sa réunion annuelle, tenue en décembre 2019[7], en tant que membres des groupes de travail du Réseau des Nations Unies et que partenaires actifs dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières au niveau des pays.

102. Les institutions nationales des droits de l'homme ont été invitées à participer à toutes les étapes du Sommet des peuples pour le climat, les droits et la survie de l'humanité qui s'est déroulé à New York en septembre 2019, au Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme organisé à Genève en novembre 2019, ainsi qu'à la vingt-cinquième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui a eu lieu à Madrid en décembre 2019[8].

103. Fortes du soutien continu du HCDH, les institutions nationales des droits de l'homme ont également participé aux travaux du Groupe de travail sur le vieillissement de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, en vue de promouvoir et de protéger les droits et la dignité des personnes âgées, dans le cadre du mandat du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement créé par l'Assemblée générale. Le HCDH a notamment apporté son soutien à deux grandes conférences intersessions, dont la Conférence sur le vieillissement mondial et les droits de l'homme des personnes âgées, organisée par la Commission des droits de l'homme de Corée à Séoul dans le cadre de la Rencontre Asie-Europe, en octobre 2019, et la Conférence régionale africaine d'experts sur les droits de l'homme : situation des personnes âgées en Afrique, tenue par la Commission nationale des droits de l'homme du Nigéria et d'autres acteurs concernés à Abuja, en novembre 2019.

VI. Mesures de représailles ou d'intimidation visant les institutions nationales des droits de l'homme dotées du statut « A »

104. L'Assemblée générale, dans sa résolution 74/156, et le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 39/17, se sont tous deux dits conscients du rôle que les institutions nationales des droits de l'homme peuvent jouer dans la prévention et le règlement des situations de représailles, en concourant à appuyer la coopération pour la promotion des droits de l'homme entre leurs gouvernements et l'Organisation des Nations Unies, et ont encouragé tous les mécanismes et procédures concernés de l'Organisation à renforcer encore la participation et la contribution des institutions nationales des droits de l'homme qui se conforment aux Principes de Paris.

105. Le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale ont également souligné que les institutions nationales des droits de l'homme, leurs membres et leur personnel ne devraient d'aucune manière être l'objet de représailles ou d'intimidations, notamment sous forme de pressions politiques, d'intimidations physiques, de harcèlement ou de contraintes budgétaires injustifiées, par suite des activités qu'elles mènent dans le cadre de leurs

[7] Les institutions nationales des droits de l'homme du Chili et des Philippines ont participé à la réunion annuelle, au nom du Groupe de travail sur les migrations de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme. Un représentant de l'Alliance globale a également assisté à la réunion.

[8] La Commission des droits de l'homme des Philippines a participé à ces trois événements dans le but de présenter les conclusions préliminaires de l'enquête sur les changements climatiques menée par la Commission.

mandats respectifs, notamment lorsqu'elles se saisissent de tel ou tel dossier ou qu'elles dénoncent des violations graves ou systématiques. Ils ont par ailleurs demandé aux États d'enquêter sans délai et consciencieusement sur les allégations de représailles ou d'intimidation visant des membres ou du personnel des institutions nationales des droits de l'homme, ou des personnes qui coopèrent ou cherchent à coopérer avec eux, et de traduire les auteurs en justice.

106. Les institutions nationales des droits de l'homme dotées du statut « A » ayant davantage de visibilité devant le système international des droits de l'homme, elles sont plus exposées aux représailles et autres actes d'intimidation, notamment en raison de leur coopération avec les mécanismes et processus des Nations Unies[9].

107. Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur chargé des droits de l'homme du Guatemala a subi des coupes budgétaires et été la cible de menaces, notamment pour son soutien à la poursuite du mandat de la Commission internationale des Nations Unies contre l'impunité au Guatemala et son combat contre la corruption et l'impunité.

108. En juin 2019, divers médias ont publiquement qualifié le commissaire polonais aux droits de l'homme de « défenseur d'un meurtrier » pour avoir, en tant que mécanisme national de prévention, publié des déclarations relatives à la procédure adoptée lors de l'arrestation d'un individu soupçonné de meurtre.

109. En novembre 2019, la Commission des droits de l'homme des Philippines a signalé avoir été accusée par le Gouvernement philippin d'être favorable aux criminels pour avoir soutenu la résolution 41/2 du Conseil des droits de l'homme sur la promotion et la protection des droits de l'homme aux Philippines. Toujours en novembre 2019, la Commission a été invitée à soumettre au Sénat une liste des organisations internationales avec lesquelles elle avait coopéré.

VII. Recommandations

A. Recommandations aux États membres

110. **Les États membres devraient redoubler d'efforts pour appliquer l'indicateur 16.a.1 des objectifs de développement durable, qui exige l'existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux principes de Paris. À cet effet, ils sont invités à demander au HCDH de leur fournir une assistance technique pour l'élaboration des textes portant création de leurs institutions nationales des droits de l'homme.**

111. **Les États Membres devraient maintenir leurs contributions financières au HCDH afin que celui-ci puisse continuer d'appuyer efficacement la création et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme, fournir des services de secrétariat à l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme et à son Sous-Comité d'accréditation et mettre en œuvre le programme de bourses en faveur du personnel des institutions nationales des droits de l'homme dotées du statut « A ».**

112. **Les membres et le personnel des institutions nationales des droits de l'homme devraient bénéficier d'une immunité contre les poursuites civiles et pénales engagées pour des actes accomplis dans le cadre de leurs fonctions officielles. Les États Membres devraient prendre les mesures nécessaires pour protéger le personnel des**

[9] En 2016, le HCDH, le PNUD et l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme ont élaboré des directives communes pour réagir efficacement face aux représailles et autres actes d'intimidation dirigés contre les institutions nationales des droits de l'homme, leurs membres et leur personnel. Ces lignes directrices stipulaient que les représailles pouvaient revêtir des formes très diverses, dont notamment, mais pas exclusivement, l'intimidation, le harcèlement, les menaces, les sanctions, les interdictions de voyager, les réductions budgétaires draconiennes, le placement en détention, les poursuites pénales arbitraires, la torture et les meurtres.

institutions nationales des droits de l'homme et les personnes qui coopèrent ou cherchent à coopérer avec lui. Toute allégation de représailles ou d'intimidation devrait faire l'objet d'une enquête rapide et approfondie, et les auteurs de tels actes devraient être traduit en justice.

B. Recommandations aux institutions nationales des droits de l'homme

113. **Les institutions nationales des droits de l'homme devraient chercher à coopérer de façon régulière et constructive avec les administrations publiques compétentes afin de favoriser l'intégration des droits de l'homme dans les lois, les politiques et les programmes.**

114. **Les institutions nationales des droits de l'homme devraient établir, officialiser et poursuivre une coopération avec les organisations de la société civile et renforcer leur capacité de participer utilement à la promotion et à la protection des droits de l'homme.**

115. **Les institutions nationales des droits de l'homme devraient poursuivre leur collaboration avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme et continuer de promouvoir la mise en œuvre de leurs recommandations.**

Annex I

Submissions from national human rights institutions to the Human Rights Council (submitted between August 2019 and July 2020)

Country/Institution	*Segment**	*Date*
Human Rights Commission of Zimbabwe	Agenda item 3* Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association	July 2020
Independent Commission for Human Rights of the State of Palestine	Agenda item 7* Special Rapporteur on the situation of human rights in the Palestinian Territory occupied since 1967 (written statement)	July 2020
Ukrainian Parliament Commissioner on Human Rights	Agenda item 3* Interactive Dialogue with Independent Expert on Sexual Orientation and Gender Identity (written statement)	July 2020
Netherlands Institute for Human Rights	Agenda item 9* Special Rapporteur on contemporary forms of racism (video statement)	July 2020
National Human Rights Committee of Qatar	Agenda item 9* Special Rapporteur on contemporary forms of racism (video statement)	July 2020
Office of the Ombudsman of Spain	Agenda item 6* Special Rapporteur on extreme poverty and human rights (video statement)	July 2020
Office of the Ombudsman of Ecuador	Agenda item 3* Special Rapporteur on the right to health (video statement)	July 2020
Office of the Ombudsman of Colombia (on behalf of the Global Alliance of National Human Rights Institutions)	Agenda item 3* Interactive Dialogue on the Working Group on business and human rights (video statement)	July 2020
Office of the Ombudsman of Colombia (on behalf of the Global Alliance of National Human Rights Institutions)	Agenda item 3* Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons (video statement)	July 2020
Human Rights Commission of New Zealand (on behalf of the Global Alliance of National Human Rights Institutions)	Agenda item 3* Panel Discussion on Climate Change (video statement)	July 2020
Ukrainian Parliament Commissioner on Human Rights	Agenda item 2* Reports of the High Commissioner and the Secretary-General (written statement)	July 2020
National Human Rights Committee of Qatar	Agenda item 3* Special Rapporteur on the right to education (video statement)	July 2020
Australian Human Rights Commission (on behalf of the Asia Pacific Forum for National	Agenda item 2* Reports of the High Commissioner and the Secretary-General (video statement)	July 2020

Country/Institution	*Segment**	*Date*
Human Rights Institutions)		
Commission on Human Rights of the Philippines	Agenda item 2* Enhanced interactive dialogue on the Report on the human rights situation in the Philippines (video statement)	June 2020
Office of the Ombudsman of Colombia (on behalf of the Global Alliance of National Human Rights Institutions)	Agenda item 5 General debate (video statement)	June 2020
Independent Commission for Human Rights of the State of Palestine	Agenda item 7 General debate (video statement)	June 2020
Ukrainian Parliament Commissioner on Human Rights	Agenda item 10 Interactive Dialogue on OHCHR report on Ukraine (video statement)	June 2020
Commission on Human Rights of the Philippines	Agenda item 3 Annual interactive debate on the rights of persons with disabilities (written statement)	March 2020
Human Rights Commission of New Zealand	Agenda item 3 Annual interactive debate on the rights of persons with disabilities (video statement)	March 2020
Netherlands Institute for Human Rights	Agenda item 3 Special Rapporteur on freedom of religion or belief (video statement)	March 2020
Human Rights Commission of Sri Lanka	Agenda item 3 Special Rapporteur on freedom of religion or belief (video statement)	March 2020
Office of the Human Rights Advocate of El Salvador	Agenda item 6 Universal periodic review outcome of El Salvador (video statement)	March 2020
Office of the Ombudsman of the Plurinational State of Bolivia	Agenda item 6 Universal periodic review outcome of the Plurinational State of Bolivia	March 2020
National Council for Human Rights of Egypt	Agenda item 6 Universal periodic review outcome of Egypt (video statement)	March 2020
National Independent Human Rights Commission of Madagascar	Agenda item 6 Universal periodic review outcome of Madagascar (video statement)	March 2020
Human Rights Commission of Zimbabwe	Agenda item 3 Special Rapporteur on the right to food	March 2020
Office of the Ombudsman of Colombia	Agenda item 3 Special Rapporteur on the situation of human rights defenders	March 2020
Global Alliance of National Human Rights Institutions	Agenda item 3 Special Rapporteur on the situation of human rights defenders	March 2020
Human Rights Commission of Zimbabwe (on behalf of the Network of African National	Agenda item 3 Special Rapporteur on the situation of human rights defenders	March 2020

Country/Institution	*Segment**	*Date*
Human Rights Institutions)		
French National Consultative Commission on Human Rights	Agenda item 3 Special Rapporteur on adequate housing as a component of the right to an adequate standard of living	March 2020
Office of the Ombudsman of Spain	Agenda item 3 Special Rapporteur on minority issues	March 2020
Independent Commission for Human Rights of the State of Palestine	Agenda item 7 General debate (written statement)	March 2020
Canadian Human Rights Commission	Agenda item 3 Special Rapporteur on the rights of persons with disabilities (video statement)	February 2020
Norwegian National Human Rights Institution	Agenda item 3 Special Rapporteur on the rights of persons with disabilities (video statement)	February 2020
Human Rights Commission of New Zealand	Agenda item 3 Special Rapporteur on the rights of persons with disabilities (video statement)	February 2020
Global Alliance of National Human Rights Institutions (on behalf of the National Human Rights Council of Morocco)	Agenda item 3 Special Rapporteur on the rights of persons with disabilities	February 2020
Norwegian National Human Rights Institution	Agenda item 3 Special Rapporteur on human rights and the environment (video statement)	March 2020
Global Alliance of National Human Rights Institutions	Agenda item 3 Special Rapporteur on human rights and the environment	March 2020
Human Rights Commission of Sri Lanka	Agenda item 2 Reports of the High Commissioner and the Secretary-General (video statement)	February 2020
Office of the Human Rights Advocate of Guatemala	Agenda item 2 Reports of the High Commissioner and the Secretary-General (video statement)	February 2020
National Human Rights Commission of Honduras	Agenda item 2 Reports of the High Commissioner and the Secretary-General (video statement)	February 2020
Human Rights Commission of Malaysia	Agenda item 2 Reports of the High Commissioner and the Secretary-General	February 2020
Human Rights Commission of Malaysia (on behalf of the Global Alliance of National Human Rights Institutions)	General Segment	February 2020
Human Rights Commission of Malaysia	Agenda item 3 Special Rapporteur on the human rights to safe drinking water and sanitation (written statement)	September 2019

Country/Institution	*Segment**	*Date*
Commission on Human Rights of the Philippines	Agenda item 5 Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples (written statement)	September 2019
Independent Commission for Human Rights of the State of Palestine	Agenda item 7 Human rights situation in Palestine and other occupied Arab territories (written statement)	September 2019
Equality and Human Rights Commission of Great Britain, the Northern Ireland Human Rights Commission and the Scottish Human Rights Commission	Agenda item 6 Universal periodic review general debate (written statement)	September 2019
Danish Institute for Human Rights	Agenda item 3 World Programme for Human Rights Education (written statement)	September 2019
Office of the Ombudsman of Argentina	Agenda item 9 Report of the Working Group of Experts on People of African Descent (written statement)	September 2019
National Human Rights Council of Morocco	Agenda item 3 Special Rapporteur on the promotion of truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence (written statement)	September 2019
National Human Rights Council of Morocco	Agenda item 3 Special Rapporteur on the promotion of truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence	September 2019
Global Alliance of National Human Rights Institutions (on behalf of the National Human Rights Commission of Korea)	Agenda item 3 Independent Expert on the enjoyment of all human rights by older persons	September 2019
Office of the Ombudsman of Ecuador	Agenda items 3 and 5 Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples and Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples (video statement)	September 2019
Provedoria for Human Rights and Justice of Timor-Leste	Agenda items 3 and 5 Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples and Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples (video statement)	September 2019
Global Alliance of National Human Rights Institutions	Agenda item 5 Interactive dialogue with the Assistant Secretary-General on the report of the Secretary-General on reprisals	September 2019
National Human Rights Commission of the Democratic Republic of the Congo	Agenda item 10 Enhanced interactive dialogue on OHCHR report on the Democratic Republic of the Congo	September 2019
Office of the Public Defender (Ombudsman) of Georgia	Agenda item 10 General Debate/Reports of the High Commissioner and the Secretary-General (video statement)	September 2019
Norwegian National Human Rights Institution	Agenda item 6 Universal periodic review outcome of Norway (video statement)	September 2019

Country/Institution	*Segment**	*Date*
People's Advocate of Albania	Agenda item 6 Universal periodic review outcome of Albania (video statement)	September 2019
National Human Rights Commission of the Democratic Republic of the Congo	Agenda item 6 Universal periodic review outcome of Democratic Republic of the Congo	September 2019
Ombudsman of Portugal	Agenda item 6 Universal periodic review outcome of Portugal	September 2019
National Human Rights Committee of Qatar	Agenda item 6 Universal periodic review outcome of Qatar	September 2019
Danish Institute for Human Rights	Agenda item 3 General Debate	September 2019
Office of the Ombudsman of Samoa	Agenda item 3 General Debate (video statement)	September 2019
Equality and Human Rights Commission of Great Britain, the Northern Ireland Human Rights Commission and the Scottish Human Rights Commission	Agenda item 6 Universal periodic review general debate (video statement)	September 2019

* Only appears for the video and written statements expected to be submitted during the forty-fourth session of the Human Rights Council (June–July 2020).

Annex II

Engagement of national human rights institutions in the third cycle of the universal periodic review (2019–2020)

Thirty-fifth session of the Working Group on the Universal Periodic Review (2020)

State (in order of review)	*Written contribution for summary (as used)*[a]	*Oral statement to the Human Rights Council during the adoption of the outcome of the universal periodic review of the country concerned ("A" status national human rights institutions only)*
Kyrgyzstan		No speaking rights
Spain	Yes (A status)	
Kenya	Yes (A status)	
Armenia	Yes (A status)	
Sweden		No speaking rights

Thirty-fourth session of the Working Group on the Universal Periodic Review (2019)

State (in order of review)	*Written contribution for summary (as used)*[a]	*Oral statement to the Human Rights Council during the adoption of the outcome of the universal periodic review of the country concerned ("A" status national human rights institutions only)*
El Salvador	Yes (A status)	Agenda item 6 (forty-third session of the Human Rights Council) Universal Periodic Review of El Salvador
Bolivia (Plurinational State of)	Yes (A status)	Agenda item 6 (forty-third session of the Human Rights Council) Universal Periodic Review of the Plurinational State of Bolivia
Kazakhstan		No speaking rights
Madagascar	Yes (A status)	Agenda item 6 (forty-third session of the Human Rights Council) Universal Periodic Review of Madagascar
Iraq		No speaking rights
Slovenia		No speaking rights
Egypt	Yes (A status)	Agenda item 6 (forty-third session of the Human Rights Council) Universal Periodic Review of Egypt
Bosnia and Herzegovina	Yes (A status)	No statement made

[a] "Yes" appears only where institutions made written contributions.

Annex III

Engagement of national human rights institutions in the work of the treaty bodies (August 2019–June 2020)

Committees	*Number of States parties reviewed*	*Number of States parties with a national human rights institution*	*Submission of information*	*Briefing*
Committee against Torture[a]	10	9	9	0
Committee on the Elimination of Racial Discrimination[b]	17	10	6	0
Committee on Economic, Social and Cultural Rights[c]	11	9	6	1
Human Rights Committee[d]	10	11	7	0
Committee on the Elimination of Discrimination against Women[e]	32	21	12	5
Committee on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families[f]	7	6	5	0
Committee on the Rights of the Child[g]	26	13	7	0
Committee on the Rights of Persons with Disabilities[h]	9	8	5	0
Committee on Enforced Disappearances[i]	2	2	1	0
Total	**124**	**89**	**58**	**6**

[a] Sixty-seventh session (July–August 2019), sixty-eighth session (November–December 2019) and sixty-ninth session (April–May 2020).

[b] Ninety-ninth session (August 2019) and hundredth session (November–December 2019).

[c] Sixty-sixth session (September–October 2019), sixty-fifth pre-sessional working group (October 2019), sixty-seventh session (February–March 2020) and sixty-sixth pre-sessional working group (March 2020).

[d] One hundred and twenty-seventh session (October–November 2019), one hundred and twenty-eighth session (March 2020) and one hundred and twenty-ninth session (June–July 2020).

[e] Seventy-fourth session (October–November 2019), seventy-sixth pre-sessional working group (November 2019), seventy-fifth session (February 2020), seventy-seventh pre-sessional working group (March 2020) and seventy-sixth session (June–July 2020).

[f] Thirty-first session (September 2019) and thirty-second session (March 2020).

[g] Eighty-second session (September 2019), eighty-fourth pre-sessional working group (September–October 2019), eighty-third session (January–February 2020), eighty-sixth pre-sessional working group (February 2020), eighty-fourth session (March 2020), On-line review Pre-Sessional Working Group (June–July 2020).

[h] Twenty-second session (August–September 2019), twelfth pre-sessional working group (September 2019) and thirteenth pre-sessional working group (March 2020).

[i] Seventeenth session (September–October 2019) and eighteenth session – online (May–September 2020).